ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Syrie

Question écrite n° 58123

Texte de la question

Mme Danielle Auroi attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la situation préoccupante dans la ville d'Alep en Syrie. La deuxième ville de Syrie est le théâtre de violents affrontements, en particulier de bombardements aériens. Au moins 27 personnes ont été tuées lundi dernier par des barils de pétrole largués par des hélicoptères de l'armée syrienne. Ces raids aériens endommagent par ailleurs le système de distribution d'eau potable de la ville. Le conflit syrien continue à prendre en otage les civils. Depuis plusieurs semaines, les habitants sont en effet privés d'eau et d'électricité. Dans la vieille ville, les résidents n'auraient pas accès à l'eau potable depuis près de cinq mois. Les pénuries d'eau menacent la santé des habitants d'Alep. Le droit à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement doit rester un droit fondamental. La Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme, Navi Pillay, a ainsi condamné les graves violations des droits de l'Homme et du droit humanitaire commises par le gouvernement syrien et par les groupes armés d'opposition dans le gouvernorat d'Alep, dans le Nord de la Syrie. Aussi, elle lui demande quelles sont les actions entreprises par la France pour exhorter les parties prenantes à cesser les attaques contre les civils et aider par là même à la sortie du conflit syrien.

Texte de la réponse

La France est pleinement mobilisée pour venir en aide aux populations civiles affectées par le conflit syrien. Elle a engagé 45 millions d'euros depuis le début de la crise au titre de l'aide humanitaire auxquels s'ajoutent 20 millions supplémentaires pour 2014. C'est également à son initiative que la résolution 2139 du Conseil de sécurité sur la situation humanitaire en Syrie a été adoptée à l'unanimité le 22 février dernier. Cette résolution contient des demandes précises adressées aux deux parties : l'arrêt des violences indiscriminées contre les civils, la levée immédiate des sièges des zones peuplées, le respect des missions médicales et des soins aux blessés, un libre accès humanitaire à travers les lignes de conflit et les frontières des pays voisins. Cependant, la situation humanitaire ne cesse de se dégrader, et ce principalement du fait du régime, qui ne respecte aucun des engagements de cette résolution, comme l'a souligné le Secrétaire général des Nations unies dans ses rapports successifs sur la mise en oeuvre de la résolution 2139. La France est préoccupée par le sort des Syriens d'Alep, qui souffrent, depuis plusieurs années déjà, des conséquences tragiques d'une guerre d'usure. L'aide humanitaire, du fait de l'obstruction du régime et de certains groupes extrémistes, n'atteint pas les zones les plus touchées. Le régime poursuit par ailleurs les bombardements quotidiens de barils d'explosifs sur la population de la ville. Dans ce contexte, la France s'efforce de renforcer les structures médicales existantes, d'envoyer des médicaments, de distribuer du lait maternisé, des vivres et produits de première nécessité, ainsi que de réhabiliter, construire et mettre en route des boulangeries industrielles et des moulins. Le régime, qui est coupable de crimes de guerre et de crimes contre l'Humanité, comme les Nations unies l'ont elles-mêmes souligné à plusieurs reprises, est le principal responsable des obstacles à la délivrance de l'aide humanitaire. C'est pourquoi la France est pleinement mobilisée pour l'adoption d'une nouvelle résolution qui permettrait de faire passer l'assistance humanitaire par les frontières des pays voisins de la Syrie, en particulier la Turquie, afin que les acteurs humanitaires puissent accéder aux populations du Nord. L'unité du Conseil de sécurité est

nécessaire pour que cette résolution soit adoptée et conduise à améliorer l'accès humanitaire en Syrie.

Données clés

Auteur : Mme Danielle Auroi
Circonscription : Puy-de-Dôme (3e circonscription) - Écologiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 58123
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : Affaires étrangères
Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 24 juin 2014, page 5070
Réponse publiée au JO le : 15 juillet 2014, page 6003